

Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la Région Grand Est

NOR : ESSR2619042V

→ Avis

MESRE – DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (Drari) pour la région Grand Est. Le poste est basé à Nancy, au rectorat de région académique, 9, rue des Brice, rond-point Marguerite de Lorraine, CS 30013, 54035 Nancy Cedex.

Les missions et l'organisation des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (Drari) sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche. En lien étroit avec la direction générale à la recherche et à l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), la Drari Grand Est est chargée de l'action déconcentrée de l'État sur la région académique Grand Est et dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Le Drari assiste le recteur de région académique et le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Il conseille également le préfet de région en matière de recherche et d'innovation.

Le Drari assure, sous l'autorité hiérarchique du recteur de la région académique ou par délégation de ce dernier, du recteur délégué pour l'Esri, et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, la direction de toutes les missions de la Drari, telles que mentionnées dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche, et notamment :

- contribuer à la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en cohérence avec la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- soutenir les opérations structurantes concernant des équipements de recherche notamment via les contrats plan Etat région (CPER) Recherche et Innovation ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologie vers les entreprises et suivre les structures qui y concourent (pôles universitaires d'innovation [PUI], sociétés d'accélération du transfert de technologie [Satt], incubateurs, centres de ressources technologiques [CRT], plateformes technologique [PFT], Carnot, etc.) ;
- expertiser des projets de recherche et d'innovation (crédit impôt recherche (CIR) et jeune entreprise innovante (JEI) en lien avec l'administration fiscale, financement des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) en lien avec l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), France 2030 et Europe en lien avec la préfecture et le rectorat, etc.) ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- participer à la diffusion de la CSTI, en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science.

Le Drari contribue, en lien avec le secrétariat général et les services de la région académique, à l'élaboration des contrats d'objectifs de moyens et de performance (Comp) des universités et participe en cas de besoin aux réunions de pilotage de l'Esri.

Il interagit également avec les services du conseil régional et des collectivités territoriales pertinents afin d'aider à la concertation des actions de l'État et des collectivités en recherche et innovation.

La Drari est répartie sur deux sites (Nancy et Strasbourg) avec trois délégués adjoints, un chargé de mission, une chargée d'aide au pilotage et une assistante. Le Drari assure le pilotage de sa délégation en veillant à la bonne articulation du travail de la Drari avec les autres services de la région académique et ceux de la préfecture de région.

Le Drari est amené à représenter le recteur de région académique, le recteur délégué pour l'Esri ou le préfet dans différentes instances de la région, conseils d'administration et/ou conseils scientifiques. Il participe à certaines instances de la région académique et de la préfecture de région. À ce titre, des déplacements sont à prévoir régulièrement sur l'ensemble de la région Grand Est.

Les sujets suivis concernent toutes les disciplines et problématiques de recherche et d'innovation, et nécessitent de la curiosité, de l'ouverture d'esprit, et une capacité d'apprentissage et d'adaptation. Le candidat devra aussi avoir d'excellentes qualités relationnelle et rédactionnelle, avoir le sens de la diplomatie, savoir rendre compte et partager l'information, faire preuve de réactivité, être mobile dans la région Grand Est.

Pour exercer ces fonctions, le candidat devra justifier d'une solide expérience professionnelle de la recherche et/ou de l'innovation et de son administration, d'une connaissance de l'écosystème recherche-innovation de la région Grand Est et d'un intérêt pour l'ensemble des questions suivies par la Drari. Le candidat devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent.

Le candidat sera nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de Drari, il ou elle pourra percevoir une indemnité de fonction qui se compose d'une part fixe annuelle et d'une part variable annuelle telles que prévues par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et,

d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé. Conformément aux dispositions l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, par messagerie électronique aux adresses suivantes : ce.sgra@region-academique-grand-est.fr et drari-gestion@recherche.gouv.fr
Point de contact pour tout renseignement : rectorat de la région académique Grand Est (ce.sgra@region-academique-grand-est.fr) ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (drari-gestion@recherche.gouv.fr).